

COMMENT LABELLISER SON EVENEMENT ?

► CRÉEZ UN COMPTE

Vous devrez obligatoirement créer un compte « organisateur » pour inscrire votre événement.

Pour cela, complétez le formulaire dédié sur le site :

<https://www.semaine-industrie.gouv.fr/user/login>

► CONNECTEZ-VOUS A VOTRE COMPTE ET ENREGISTRER VOTRE (VOS) ÉVÈNEMENT(S)

La labellisation nationale est ouverte jusqu'au 12 novembre 2021. Après cette date, vous ne pourrez plus solliciter de labellisation.

Le Comité de validation dispose d'un délai de **4 jours ouvrés pour labelliser ou non l'événement**, à compter de la demande faite en ligne.

Pour être labellisé, l'événement doit répondre à **4 critères** :

- se dérouler entre le 6 novembre et le 6 décembre 2021;
- être ouvert au grand public, jeunes, demandeurs d'emploi, professionnels de l'enseignement et des ressources humaines;
- avoir pour objectif d'informer ou de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- être gratuit.

► COMMUNIQUEZ

Une fois votre projet labellisé, vous recevrez automatiquement un kit de communication. Votre événement apparaîtra sur la carte des événements géolocalisés, consultable par les visiteurs sur le site : [semaine-industrie.gouv.fr](https://www.semaine-industrie.gouv.fr)